

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-sept juin**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Frédéric DUPLEIX

Excusé(e)s :

Absents :

Date de convocation : 09 juin 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Tarifs vente par la commune

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants :

- lots (11) de 12 verres à pied de 8 cl. : 2,5 €/lot
- carafes (4) : 2 € l'une
- lot de 21 flutes à champagne : 5 € le lot
- lot de 12 verres dépareillés : 1 € le lot
- petits verres (46) : 0,10 € l'un
- lot de 16 assiettes dépareillées : 1,5 € le lot
- lot de 12 assiettes plates colorées : 2 € le lot
- lot d'une centaine de cuillères à moka : 10 € le lot
- 1 plat rond creux en inox : 4 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les tarifs proposés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents, à procéder aux ventes et à établir les titres de recettes correspondants